

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2023

Par suite d'une convocation en date du 20 janvier 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Loisey se sont réunis en date du 24 janvier 2023 à la salle communale de Loisey à 20h00, sous la présidence de M. Serge NICOLAS maire de la commune. La convocation a été affichée le 20 janvier 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation PV de séance du 22/12/2022
- Décision modificative sur exercice 2022 : dépassement de crédit budgétaire

Membres présents, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales :

- M. Serge NICOLAS
- M. Arnaud FRANCOIS
- M. Hubert LORRAIN
- M. Samuel RAULOT
- M. Nicolas BERTRAND
- Mme Marie-Odile CHAVRELLE

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

- M. Aurélien BUSSEZ (donne pouvoir à M. Serge NICOLAS)
- M. Arnaud JEUKENS (donne pouvoir à M. Samuel RAULOT)

Le conseil municipal a désigné Mme Marie-Odile CHAVRELLE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Le PV de séance du 22 décembre 2023 a été approuvé et signé par le président, Serge NICOLAS, Maire et Nicolas BERTRAND, secrétaire de séance.*

**1) Décision modificative sur exercice 2022 : Dépassement crédit budgétaire.**

*Le maire indique à l'assemblée que la trésorerie a constaté un dépassement de crédit budgétaire.*

*Le maire propose alors de voter une décision modificative comme suit :*

- + 3 980 € en 621 en fonctionnement*
- 3 000 € en 61524 (entretien bois et forêt) en fonctionnement*
- 750 € en 6558 (Contingent) en fonctionnement*
- 230 € en 6554 (contribution organisme) en fonctionnement*

*Le maire propose d'utiliser l'imputation 61524 entretien bois et forêt car le montant prévu au budget n'a pas été utilisé. Concernant les articles 6558 et 6554, les charges sont terminées pour l'année 2022.*

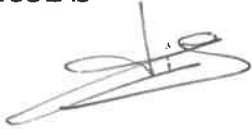
*Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents, de procéder à la régularisation des dépassements de crédit budgétaire avec la proposition exposée précédemment.*

**Divers**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.*

*Le 12 avril 2023*

*Le Maire,  
Serge NICOLAS*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge Nicolas', written in a cursive style.

*Le secrétaire de séance  
Marie-Odile CHAVRELLE*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Odile Chavrelle', written in a cursive style.